Type 1 Général

21529Ha

USAGES AUTORISÉS												
HABITATION				Туре	le bâtiment							
			Isolé		Jumelé En		angée					
			Nomb	re de logemen	s autorisés	par bât	iment	Lo	calisatio	on	Projet d'enseml	
H1 Logement		imum	1		0)					
	Maxi	mum	2		0)					
nombre maximal de bâtiments dans une rangée												
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE												
R1 Parc												
BÂTIMENT PRINCIPAL												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minin				Hauteur			ore d'étages		de gra	Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%		minimale	maximale		minimal	maximal		2 ch. ou + o 85m² ou +	u 3 ch. ou + 105m² ou	
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.9 m				10.5 m	1		2				
		Marge		Largeur com	geur combinée des cours		Marge	POS		Pourcentag		
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant		érale	latérales			arrière	minimal		d'aire verte minimale	d'aire d'agréme	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m		8 m		5.6 m		9 m			20 %		
NORMES DE DENSITÉ					male de plancher			Nom	ibre de l	ogements à l'h	ectare	
	Vente	Vente au détail			Administration			Minimal			Maximal	
Ru 3 E f	Par établissemen	Par établissement Par bâtim		nt F	ar bâtiment							
	2200 m²	2200 m ² 2200 m ²			1100 m²							
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT				•	Pourc	entage n	ninimal exi	gé				
	Façade	Façade		50% Mur latéra		1			To	us Murs		
	Pierre	Pierre										
	Brique											
	Matériaux pro	hibés :	Vinyle	e								
	PÉCHA POEMEN	TE DEC	g výtu	CILLEG								
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU I	DECHARGEMEN	II DES	5 VEHI	CULES								
TYPE												
Général												
GESTION DES DROITS ACQUIS												
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE												
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation	dérogatoire - articl	le 895										
ENSEIGNE												
ТҮРЕ												